

A 4660

063200877
631287

2005 009792

ORDONNANCE

Nous, ALAIN SAULNIER, Président du
Tribunal de Commerce d'ANGERS,

VU LA REQUETE QUI PRECEDE,

Vu les dispositions des articles :
L 225-147 ET L 228-15 DU CODE DE COMMERCE

Désignons,
LE CABINET SOVECO, REPRESENTÉ PAR MR PHILIPPE CAMPORA
31 BD COPERNIC
49100 ANGERS

en qualité de commissaire AUX APPORTS
concernant les sociétés :
SOREX
3 RUE FERNAND FOREST
49000 ANGERS

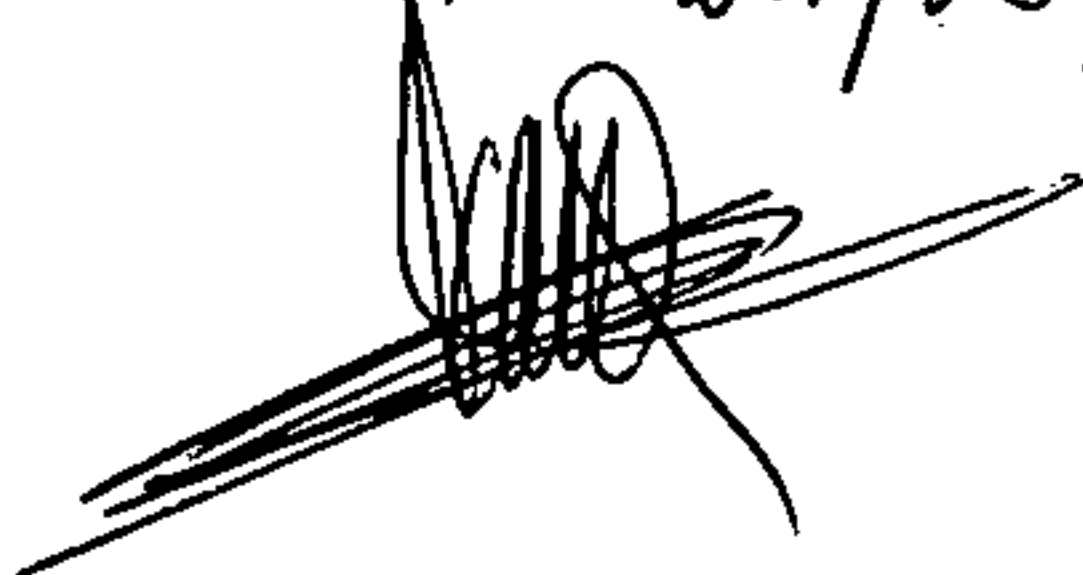
Avec pour mission :
**D'ETABLIR UN RAPPORT ECRIT SUR L'APPERCIATION DE LA VALEUR DES
AVANTAGES PARTICULIERS A L'OCCASION DE LA CREATION DES ACTIONS DE
PREFERENCE AU SEIN DE LA SOCIETE SOREX**

Disons que la présente ordonnance sera
notifiée à :
SOREX
3 RUE FERNAND FOREST
49000 ANGERS

Disons qu'il nous en sera référé en cas
de difficultés,

ANGERS, Le

22/09/05



26 SEP 2005

Société d'Organisation de Révision d'Expertises Comptables

Bruno BIOTEAU
Alain CHAUVIRÉ
Stéphane GRENOUILLEAU
Yves MALGOGNE
Xavier REBEL
Experts-Comptables diplômés
Commissaires aux Comptes
Associés

Luc BÉZIE
Maîtrise Droit des Affaires
D.E.A. Droit Social
Associé

Guy BROQUIER
Dominique GLÉMET
Experts-Comptables diplômés
Commissaires aux Comptes

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

À l'attention de Monsieur le Président

PALAIS DE JUSTICE
Rue Louis Gain
49043 ANGERS CEDEX 01

Nos Réf. : 2005/1102 - YM/NA

Angers,
le 20 septembre 2005

Compte SOREX N° 21

Objet : Désignation d'un Commissaire aux apports

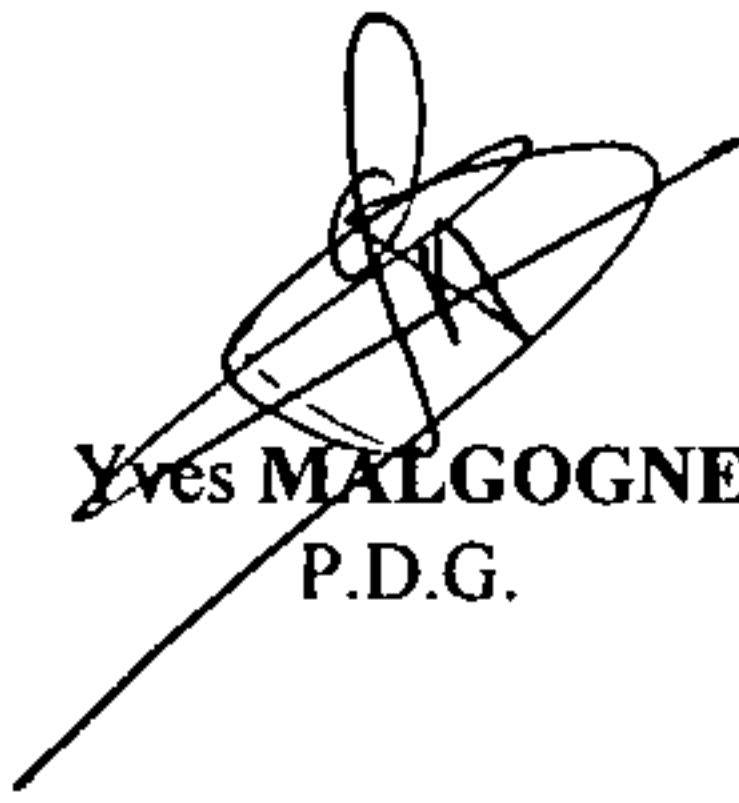
Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, en double exemplaire, la requête qui vous est faite relative à la désignation d'un Commissaire aux Apports chargé d'établir un rapport écrit sur l'appréciation de la valeur des avantages particuliers à l'occasion de la création des actions de préférence au sein de la société SOREX.

Le coût de la présente requête devra être prélevé sur notre compte ci-dessus désigné.

Vous en remerciant par avance,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos dévoués sentiments.



Yves MALGOGNE
P.D.G.

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

LE SOUSSIGNE

Monsieur Yves MALGOGNE

demeurant à Angers (49000) 13, rue de Terre Noire

agissant en qualité de Président du conseil d'administration et Directeur général de
la Société d'Organisation de Révision d'Expertise Comptable en abrégé « **SOREX** »
société anonyme au capital de 400.000 €

dont le siège social est à Angers (49000) 3, rue Fernand Forest
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS
sous le numéro 063 200 877, numéro de gestion 63 B 87

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIIT :

La société SOREX projette de créer des actions de préférence par conversion d'actions ordinaires au profit d'un actionnaire nommément désigné.

L'article L 228-15 du Code de commerce dispose que « la création de ces actions donne lieu à l'application des articles L 225-8, L 225-14, L 225-147 et L 225-147 relatifs aux avantages particuliers lorsque les actions sont émises au profit d'un ou plusieurs actionnaires nommément désignés ».

En application des dispositions de l'article L225-147, un ou plusieurs commissaires aux apports sont désignés par décision de justice.

L'article L 228-15 précise que le Commissaire aux apports prévu par cet article est un Commissaire aux comptes n'ayant pas réalisé depuis cinq ans et ne réalisant pas de mission au sein de la société.

En application des dispositions des articles L 225-147 du Code de Commerce, doit être désigné un commissaire aux apports chargé :

- d'établir un rapport écrit sur l'appréciation de la valeur des avantages particuliers à l'occasion de la création des actions de préférence au sein de la société SOREX.

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de vous demander Monsieur Le Président de bien vouloir désigner :

En fait, déposé au greffe

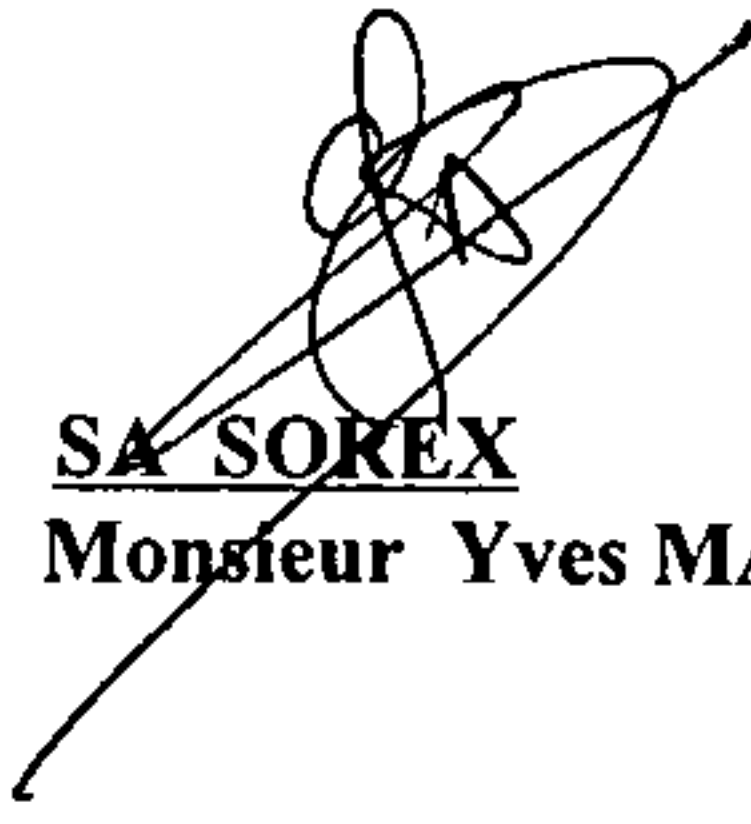
le 10/05/2010

Le Greffier

➤ Le cabinet SOVECO représenté par Monsieur Philippe CAMPORA
Demeurant à ANGERS (49100) 31 Boulevard Copernic
Commissaire aux comptes inscrit, n'ayant pas réalisé depuis cinq ans et ne réalisant pas
de mission au sein de la société SOREX,
En qualité de Commissaire aux apports chargé d'établir :

- Le rapport visé à l'article L 225-147 du Code de Commerce,

Fait à ANGERS
Le 20 septembre 2005



SA SOREX
Monsieur Yves MALGOGNE